

République française

COMMUNE DE 38930 LALLEY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Loi n° 96-142 du 21 février 1996, article 2121-10 du CGCT)
(Articles L. 2121-7, 2121-10 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales)

=====

**Le conseil municipal se réunira en salle du conseil
à la mairie le :**

Vendredi 21 mai 2021 à 19h00

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2021.

DELIBERATIONS

- Délibération autorisant le recrutement d'un agent d'accueil à l'Espace Giono pour la saison estivale 2021

INFORMATIONS DIVERSES

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le conseil municipal ne peut accepter la présence de public.

Affiché le 17/05/2021
Le Maire, Christian FIERRY-FRAILLON

